

Montréal, le 23 mai 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Dominique Neuman
Avocat
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Cher confrère,

Dans sa correspondance déposée ce jour même dans le dossier mentionné en objet comme pièce [C-RTIEÉ-0021](#), le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétique (le RTIEÉ) demande à la Régie un délai jusqu'au 31 mai 2023 pour le dépôt de ses sujets d'intervention sur la preuve déposée le 12 mai 2023 et de ses demandes de renseignement (DDR) relatives à la preuve déposée le 31 mars 2023.

Le RTIEÉ justifie cette demande de délai par un décès survenu dernièrement.

La Régie accorde le délai demandé par le RTIEÉ et révisé comme suit certaines échéances fixées dans la décision [D-2023-059](#). Les modifications sont en italique.

Le 30 mai 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention, les demandes d'intervention des personnes intéressées et les budgets de participation <i>déposés le 23 mai 2023</i>
<i>Le 31 mai 2023 à 12h</i>	<i>Date limite pour le dépôt des sujets d'intervention du RTIEÉ relatifs à la preuve déposée le 12 mai 2023 et de ses DDR sur le Plan d'approvisionnement, le PGEÉ, la stratégie de conformité au SPEDE et les modifications aux suivis de projets d'investissement</i>
Le 5 juin 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses des intervenants et des personnes intéressées sur les commentaires d'Énergir <i>du 30 mai 2023</i>

Le 6 juin 2023 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention du RTIEÉ déposés le 31 mai 2023 ainsi que les réponses aux DDR du 23 mai 2023 sur le Plan d'approvisionnement, le PGEÉ, la stratégie de conformité au SPEDE et les modifications aux suivis de projets d'investissement
Le 7 juin 2023 à 15 h	Date limite pour le dépôt des réponses du RTIEÉ sur les commentaires d'Énergir du 6 juin 2023
Le 14 juin 2023 à 12h	Date limite pour les réponses d'Énergir aux DDR du RTIEÉ sur le Plan d'approvisionnement, le PGEÉ, la stratégie de conformité au SPEDE et les modifications aux suivis de projets d'investissement,

Les autres échéances du calendrier fixé dans la décision D-2023-059 demeurent inchangées.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml